

Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault
Arrondissement de Montpellier

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 7 mars 2018

République Française

Arrêté n° 149/2018

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur l'Allée des Acacias, au droit du n° 4 afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Création Branchement GAZ) par l'entreprise SOTRANASA – du 8 au 22 Mars 2018 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Création Branchement GAZ) par l'entreprise SOTRANASA – du 8 au 22 Mars 2018 inclus, le stationnement et la circulation seront règlementés sur l'Allée des Acacias - au droit du N° 4 - de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Circulation alternée**
- **Vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble des voies concernées**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, notamment un alternat par feux ou manuel pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions des articles

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, les agents chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'application sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,

Guy LAURET.

